

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS884

AMENDEMENT

présenté par

M. Gouffier Valente, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 51

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« III *bis*. – À la seconde phrase du même premier alinéa, le mot : « Il » est remplacé par le mot :
« Le directeur général de l'agence régionale de santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel